

GORGEU, Y., et C. Jenkins (1995), *La charte paysagère, outil d'aménagement de l'espace intercommunal*, La documentation française, Paris, 188 pages

Martin Joly

Volume 18, Number 1, Spring 1999

Les jardins du tourisme

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1072305ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1072305ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0712-8657 (print)

1923-2705 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Joly, M. (1999). Review of [GORGEU, Y., et C. Jenkins (1995), *La charte paysagère, outil d'aménagement de l'espace intercommunal*, La documentation française, Paris, 188 pages]. *Téoros*, 18(1), 65-65. <https://doi.org/10.7202/1072305ar>



Martin Joly

GORGEU, Y., et C. Jenkins (1995), *La charte paysagère, outil d'aménagement de l'espace intercommunal*, La documentation française, Paris, 188 pages.

Au Québec, comme un peu partout en Occident, le paysage est à l'ordre du jour. Plusieurs publications vantent les mérites des plus beaux espaces québécois ; de la Côte-Nord à l'Outaouais, en passant par l'île d'Orléans, on admire les espaces qui ont du caractère et une identité forte. Le thème est même en voie de devenir à la mode chez les élus et les administrateurs publics. Mais que faisons-nous pour assurer la pérennité de nos paysages ?

Les parcs naturels régionaux français ont développé une manière innovatrice et somme toute assez simple d'assurer la qualité des espaces régionaux et la vivacité des identités locales, à tel point que la qualité du paysage est clairement identifiée comme un atout indéniable, tant pour le développement touristique que pour l'implantation des entreprises.

À LA RECHERCHE D'UN CONSENSUS RÉGIONAL

L'ouvrage d'Yves Gorgeu et de Catherine Jenkins présente des principes, des exemples et une méthode pour favoriser l'intégration de la dimension paysagère dans les démarches locales d'aménagement et de développement. Ce document s'adresse aux élus des territoires ruraux, aux acteurs privés et publics de l'aménagement, ainsi qu'aux associations. Il s'inspire des diverses expériences mises en œuvre par les Parcs naturels régionaux, qui ont été des précurseurs en matière de chartes paysagères.

Le livre propose d'abord une définition du concept de paysage qui milite d'emblée en faveur d'une reconnaissance des paysages du quotidien. Ce sont surtout les paysages qui sont façonnés par l'activité humaine caractéristique d'une région que l'on cherche à préserver et à valoriser.

Les intervenants des parcs naturels régionaux ont depuis longtemps insisté sur le rôle des initiatives et des actions d'aménagement des gouvernements locaux, des corporations et des habitants. Les projets de développement, leurs répercussions sur l'espace et la manière dont on les perçoit, expriment une identité régionale qui dépasse souvent les limites administratives. Ainsi, la valorisation du cadre de vie dépend nécessairement de la concertation entre les acteurs concernés. Le projet de charte propose de tirer parti du concept rassembleur qu'incarne le paysage pour engager la recherche d'un consensus sur l'aménagement et le développement régional.

L'ÉLABORATION D'UNE CHARTE EXIGE UNE DÉMARCHÉ

D'entrée de jeu, les auteurs soulignent l'importance de créer localement une conscience partagée des paysages. La démarche consensuelle repose sur l'élaboration d'un diagnostic par l'ensemble des intervenants, les élus locaux, les acteurs institutionnels et les habitants. Quant aux professionnels du paysage, ils sont appelés à accompagner les acteurs. Ils procèdent donc à des études sur le cadre biophysique et l'occupation du sol, produisent les analyses nécessaires à une bonne compréhension des dynamiques d'évolution du territoire et font des enquêtes et des entrevues pour mieux connaître les perceptions locales de l'espace.

À la lumière de ces phases d'étude et de documentation, les acteurs définissent des principes d'intervention et un programme d'action. Ils déterminent les vocations dominantes et définissent les règles pour une occupation harmonieuse de l'espace. La charte paysagère précise les rôles respectifs et définit le niveau d'engagement de tous les intervenants. Cela suppose la « mise en forme » des objectifs poursuivis en matière de paysage, ainsi qu'une clarification des responsabilités et des moyens d'action.

En définitive, la démarche d'élaboration d'une charte paysagère propose aux groupements de communes et aux acteurs de s'engager à mieux connaître leur milieu de vie, à définir un projet collectif de valorisation des paysages et à s'engager dans des réalisations concrètes.

UNE PUBLICATION DENSE

La densité du matériel présenté rend la consultation de l'ouvrage un peu complexe. Conçu pour une lecture à plusieurs niveaux, il intègre dans le corps du texte, de manière assez compacte, des encarts présentant des cas concrets, des renseignements d'ordre général ou des témoignages. On y trouve aussi des tableaux pédagogiques pouvant servir à des séances d'information ou à la formation de décideurs locaux. Le texte est aussi parsemé de dix-neuf dossiers présentant de manière détaillée des démarches intéressantes adoptées par des groupements de communes dans les parcs naturels régionaux (Bauges, Brotonne, Chartreuse et Volcans d'Auvergne). Chaque chapitre comprend en outre un ou plusieurs tableaux synthétiques qui pourront être utilisés comme support pédagogique.

La charte paysagère a certainement le mérite de favoriser l'initiative locale des élus d'un groupement de communes qui s'engagent à mettre en œuvre un plan d'action commun. Cette publication montre la pertinence de réfléchir l'inscription de nos pratiques dans le paysage et de se donner collectivement les moyens de bien intégrer les nouvelles activités afin de mieux valoriser l'identité des territoires régionaux. Une expérience dont on peut certes tirer de nombreux enseignements pour le Québec.

Martin Joly détient une maîtrise en paysage et a été assistant de recherche à la Chaire en paysage et environnement de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal.

